

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°8 du 15 février 2013

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°37

ARRÊTÉ N° 244/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
modifiant l'arrêté n° 3549/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 8 juin 2012 portant création du cercle de la base de défense de
Draguignan.

Du 17 janvier 2013

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale »*.

ARRÊTÉ N° 244/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 3549/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 8 juin 2012 portant création du cercle de la base de défense de Draguignan.

Du 17 janvier 2013

NOR D E F E 1 3 5 0 0 9 3 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Arrêté n° 3549/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 8 juin 2012 (BOC N° 40 du 14 septembre 2012, texte 14 ; BOEM 686.4.1.4).

Référence de publication : BOC N°8 du 15 février 2013, texte 37.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté n° 3549/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 8 juin 2012 portant création du cercle de la base de défense de Draguignan,

Arrête :

L'arrêté n° 3549/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 8 juin 2012 est modifié comme suit :

Art. 1^{er}. Après l'article 2., il est inséré un article 2-1. ainsi rédigé :

« Art. 2-1. Le cercle de la base de défense de Draguignan comprend des unités de gestion (UG) détaillées en annexe. ».

Art. 2. Ajouter l'annexe ci-jointe.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

ANNEXE.
LISTE DES UNITÉS DE GESTION.

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE DRAGUIGNAN.
Écoles militaires de Draguignan.
21e régiment d'infanterie de marine.
École d'application de l'aviation légère de l'armée de terre.
Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile.
Élément air rattaché 943.
UG interarmées.